

N° 41387

Le 9 janvier 2025

January 9, 2025

ENTRE :

BETWEEN:

Serge Lapierre et
Rénovation Serge Lapierre inc.

Serge Lapierre and
Rénovation Serge Lapierre inc.

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Pareclemco inc. et Clément Pépin

Pareclemco inc. and Clément Pépin

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-030817-233, 2024 QCCA 129, daté du 2 février 2024, signifiée et déposée par Serge Lapierre, est rejetée. La demande d'autorisation d'appel quant à ce même arrêt de la Cour d'appel du Québec, signifiée et déposée au nom de Rénovation Serge Lapierre inc., est cassée en vertu de l'art. 44 de la *Loi sur la Cour suprême du Canada*.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-030817-233, 2024 QCCA 129, dated February 2, 2024, served and filed by Serge Lapierre, is dismissed. The application for leave to appeal from the same judgment of the Court of Appeal of Quebec, served and filed in the name of Rénovation Serge Lapierre inc., is quashed pursuant to s. 44 of the *Supreme Court Act*.

J.C.S.C.

J.S.C.C.